

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XII. — Instruments de précision, électricité.

1. — HORLOGERIE.

N° 567.609

Pendule électrique réceptrice.

M^{me} VEUVE FRANCIS GODINEAU NÉE BLANCHE CARTIER résidant en France (Seine).

Demandé le 19 juin 1923, à 16^h 40^m, à Paris.

Délivré le 10 décembre 1923. — Publié le 7 mars 1924.

- L'invention a pour objet une pendule électrique réceptrice, caractérisée par la disposition d'une roue dentée en fer doux, soumise à l'action combinée d'un électro-aimant, dont l'excitation intermittente détermine la rotation de cette roue, et d'un aimant permanent en forme de C, et qui sert à freiner la dite roue et à l'empêcher de revenir en arrière, lorsque cesse l'attraction qui l'a fait tourner en avant.
- 10 La minuterie de la pendule est montée à la façon ordinaire sur l'arbre de la roue.
- Au dessin annexé, la figure 1 est une coupe transversale montrant la pendule montée dans sa boîte, et la figure 2 est une vue de face.
- 15 Sur le plateau 1, formant le couvercle de la boîte 2, est monté un électro-aimant comportant deux bobines 3, dont les noyaux de fer doux 4 sont réunis par une plaque 5, qui sert à maintenir également un pivot 6 centrant une roue dentée 7.
- Les branches 8' d'une pièce 8 en acier aimanté, courbée en forme de C et monté de façon convenable se termine tout au voisinage de la périphérie de la roue dentée 7. Celle-ci 25 se trouve donc placée, avec un espace libre très réduit, entre les pôles d'un aimant permanent.
- Deux lamelles 9, montées également sur la platine 1, sont reliées par des fils 10 aux bobines 3 de l'électro-aimant et sont en contact avec des bornes 11, reliées par des fils à l'horloge principale.

La roue 7 est montée sur un arbre 12, dont l'extrémité opposée actionne par un pignon 13 une minuterie 14; sur laquelle sont 35 montées à la manière ordinaire les aiguilles 15 qui tournent devant un cadran 16.

Le fonctionnement de la pendule réceptrice est le suivant :

L'horloge principale, à intervalles déterminés, par exemple au passage précis de l'aiguille à chaque minute, ferme par cette aiguille le circuit électrique. Le courant, arrivant par les bornes 11, les lames 9, les fils 10, traverse les bobines 3 et par les noyaux 4 attire une dent de la roue 7, la faisant tourner d'une quantité déterminée dans le sens de la flèche a. Le circuit électrique étant immédiatement rompu par l'horloge principale, la roue 7 est arrêtée sans retard et sans possibilité de retour en arrière, les pôles 8' de l'aimant permanent 8 faisant frein sur les dents et les maintenant dans la position qu'elles occupaient lorsque le courant de l'horloge principale a été coupé.

55

Le courant de l'horloge principale passant de nouveau, la résistance des branches 8' de l'aimant permanent sur les dents de la roue 7 est surmontée par l'attraction exercée par les noyaux 4 des bobines 3 sur les dents, et la roue 7 tourne de nouveau dans le sens de la flèche a, et ainsi de suite.

Il est évident pour tout technicien que des modifications de détails pourraient être appor-

Prix du fascicule : 1 franc.

tées dans la disposition et le montage des pièces décrites ci-dessus sans changer la nature de l'invention.

RÉSUMÉ.

- 5 Horloge réceptrice caractérisée par la disposition d'une roue dentée soumise, d'une part, à l'action d'un électro-aimant, dont le circuit, fermé à intervalles réguliers par la marche de l'horloge principale, détermine la

rotation de cette roue et, d'autre part, à l'action d'un aimant permanent dont les pôles avoisinent la périphérie de cette roue, et le freinent instantanément, dès que le circuit est rompu par l'horloge principale.

M^{me} VEUVE FRANCIS GODINEAU
NÉE BLANCHE CARTIER.

Par procuration :
H. JOSSE.

N° 567.609

M^{me} Veuve Godineau née Cartier

Pl. unique

